

La peine de mort

Parmi le groupe des assassins, tous à l'exception de six étant encore détenus dans une institution à sécurité maximum, il y a eu relativement très peu d'incidents. Les assassins ont participé à moins de dix des 51 prises d'otages depuis juillet 1976. Il n'y a eu qu'un seul rapport de voies de faits sur un membre du personnel par un détenu «C-84» et quatre incidents de voies de faits sur d'autres prisonniers. Quatre se sont échappés et tous sauf un ont été repris. Il y a eu quatre tentatives d'évasion, mais trois ont participé à un complot en se livrant à des voies de fait, et un autre a participé à un autre complot d'évasion. D'autres incidents d'importance relativement secondaire comprennent deux délits pour possession d'objets passés en contrebande, un incendie de cellule, une brève grève de la faim et cinq qui ont participé à des troubles peu importants. On a constaté moins de stress psychologique grave attribuable à la longueur des peines imposées qu'on ne l'avait prévu. Il n'y a eu qu'une seule tentative de suicide et de mutilation volontaire, mais aucun suicide.

Il n'est pas facile pour nos services d'éducation surveillée d'élaborer des programmes qui conviennent à ces détenus. Le sentiment de désespoir constitue un problème. Ce sont des affaires dont mon ministère s'occupe et qu'il cherche à régler dans le cadre de la gestion globale de notre système pénitentiaire et du maintien d'un milieu carcéral satisfaisant. Cependant, j'estime que l'expérience que nous avons de ces détenus et les difficultés qu'ils suscitent pour nous, ne devraient pas trop influencer notre jugement, puisque nous pouvons surmonter ces difficultés.

Je suis sensibilisé à l'opinion publique à laquelle certains députés ont fait allusion plus d'une fois pendant que je parlais. J'ai le plus grand respect pour l'opinion publique, mais en ce qui concerne la grave question de la peine de mort, je trouve que les citoyens se laissent beaucoup plus influencer par des événements sensationnels ou par des meurtres horribles qui ne manquent jamais de se produire dans toutes les sociétés, que par les tendances que j'ai décrites et qui démontrent que notre système pénal parvient facilement à limiter les crimes.

Je mets au défi les députés qui sont en faveur de cette motion de nous signaler un seul fait nouveau qui aurait pu se produire depuis 5 ans ou de nous présenter des arguments auxquels nous n'aurions pas déjà répondu et qui pourraient nous inciter à reconsidérer cette question. En somme, d'accord avec le porte-parole du NPD, je dirai que la Chambre aurait pu bien mieux employer sa journée et le comité de la justice avait d'autres problèmes à examiner les derniers six mois.

● (1610)

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, avant d'exposer certaines des raisons pour lesquelles je me réjouis que cette motion ait été présentée, je tiens à dire que je suis ravi de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer mon appui à la motion que le chef de notre parti a présentée.

Je voudrais aussi rappeler à l'orateur qui m'a précédé, le ministre duquel relève cette question, qu'il a la mémoire très courte parce qu'il y a à peine quelques mois, comme on peut le

voir dans le *hansard* du 14 octobre 1980, je lui ai posé la question suivante:

Le ministre donnera-t-il aux députés la chance de se prononcer sur la peine de mort?

Quelle a été la réponse du ministre? La voici:

Je rappellerai aux députés de l'autre côté qu'aujourd'hui est une journée réservée à l'opposition et qu'ils auraient pu choisir n'importe quel sujet...

... y compris la peine de mort, aux fins du débat.

Une voix: Quelle hypocrisie.

M. Domm: Compte tenu du fait que je m'informais à ce moment-là de la possibilité de tenir un vote libre, libre de pressions politiques, sans qu'un chef de parti dise comment voter à ses collègues des premières banquettes. Je demandais s'il permettrait que l'étude d'un bill d'initiative parlementaire donne lieu à un vote libre à la Chambre; et qu'a-t-il répondu? Que cette question ne le regardait pas, que c'était plutôt l'affaire du leader à la Chambre. Je posai donc la question au leader à la Chambre qui me renvoya au ministre. On remet donc l'affaire à plus tard, et on prive ainsi chaque député à la Chambre de l'occasion d'être au moins honnête avec les Canadiens et on prive ces derniers de l'occasion de faire connaître à un comité ce qu'ils pensent de la peine capitale.

Des voix: Bravo!

M. Domm: Monsieur l'Orateur, nous avons présenté aujourd'hui à la Chambre une pétition accompagnée de quelque 30,000 signatures. Cela n'est-il pas suffisamment éloquent pour les députés d'en face? Et quelle question mobilise le plus l'opinion publique au Québec sinon celle de la peine capitale? Quelle province compte un plus fort pourcentage de la population en faveur de la tenue d'un vote libre à la Chambre que le Québec? Où sont les 75 députés de cette province? Je ne les vois pas à la Chambre. Vont-ils voter ici de manière à donner à leurs concitoyens du Québec l'occasion de faire connaître leur opinion au comité?

Le solliciteur général (M. Kaplan) a l'audace de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour nous dire que le contrôle des armes à feu a fait baisser le taux des meurtres...

M. Kaplan: J'ai dit que j'espère que c'est le cas.

M. Domm: ... ou bien que le nombre d'homicides a diminué. Son argumentation s'écroule d'elle-même. Il affirme posséder de nouveaux renseignements susceptibles de convaincre les partisans du maintien qu'il y a lieu d'abolir la peine capitale. Il n'a cure des statistiques qui montrent qu'il n'y a jamais eu au Canada autant de meurtres commis pendant la perpétration d'un acte criminel que l'année dernière. Le ministre se rend-il compte qu'aujourd'hui 14,5 p. 100 des homicides sont commis pendant la perpétration d'un acte criminel? C'est dans les dossiers de Statistique Canada. A mes yeux, cela prouve que le ministre devrait réviser ses positions à la lumière des chiffres compilés par les associations policières qui travaillent quotidiennement dans ce secteur. N'ont-ils rien à apporter au débat? Les députés qui siègent à ma gauche ne connaissent-ils pas d'électeurs qui estiment qu'il faut réexaminer la question de la peine capitale?